

15:32
2015 -09- 22 heure-minute

21 851 477

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL

Ville de Laval, ce 10^e jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze (2015).

COMPARAÎT :

VILLE DE LAVAL, personne morale de droit public, légalement constituée, ayant son siège au 1, place du Souvenir, en les ville et district de Laval, H7V 3Z4, agissant aux présentes et représentée par son Service du contentieux, dûment autorisé par une résolution du Comité exécutif portant le numéro CE-2015/1028 en date du 1^{er} avril 2015;

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.R.Q., c. Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. Désignation du terrain

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 le lot 1 097 772 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Laval; et
- 1.2 étant un terrain vacant situé en bordure de la rivière des Mille-Îles et derrière l'immeuble situé au 269, boulevard Sainte-Rose.

(ci-après « l'Immeuble »)

2. Identification du propriétaire et personne visée par l'avis

Ville de Laval est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 696 768 et son adresse est 1, place du Souvenir, dans la ville de Laval, province de Québec, H7V 1W7.

3. Désignation de la municipalité et de l'utilisation autorisée

Le terrain est situé dans la municipalité de Laval en zone PA-50 et les utilisations suivantes : publiques et semi-publiques; sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. Résumé de l'étude de caractérisation

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation « Évaluation environnementale de site, phase II – Travaux d'aménagement de circuits de conditionnement physique en plein air à la Berge des Baigneurs, secteur de la Roseraie à Laval », projet PPP-112, 33733,

dossier EL112-13 en date de juin 2013, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Dany Gariépy, ingénieur, en date de janvier 2015, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

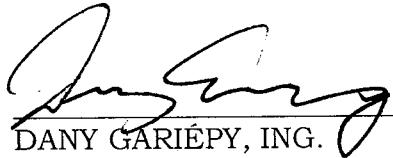
5. Modalité particulière à l'avis de contamination

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

Signature du Comparant :

Par :


DANY GARIÉPY, ING.

10 SEPT 2015

Lieu et date

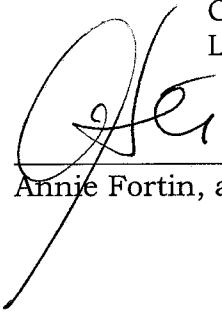
ATTESTATION

Je, soussignée, Annie Fortin, avocate, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme;

ATTESTÉ à Laval, province de Québec, ce 10^e jour de septembre de l'an deux mille quinze (2015).

Nom : Annie Fortin
Qualité : Avocate
Adresse : 1200, boulevard Chomedey, bureau 600
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4


Annie Fortin, avocate, LL.M., Adm.A.

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : Site de la Berge des Baigneurs, secteur de la Roseraie à Laval	
N°s de lots : 1 097 772	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45,6143 Longitude : -73,7906
Nom du cadastre : cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom :	
Nom de l'entreprise : Ville de Laval	
Adresse : 1333, boulevard Chomedey, C.P. 422, Succursale Saint-Martin, Laval	Code postal : H7V 3Z4
N° de téléphone : 450-680-2999	N° de télécopieur : 450-680-2799
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé de l'étude – Évaluation environnementale de site, phase II – Travaux d'aménagement de circuits de conditionnement physique en plein air à la Berge des Baigneurs, secteur de la Roseraie à Laval (Rapport EL112-13 et addenda n° 1)	
Firme : Solmatech inc.	
Auteur : Catherine Fortin, B. Sc.	Date : janvier 2015

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

DANIEL BERGERON, ING., M.Sc.A.

111

Nom de l'expert (en lettres moulées)

**Numéro d'identification
de l'expert**



Signature de l'expert

9 janvier 2015

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

Évaluation environnementale de site, phase II – Travaux d'aménagement de circuits de conditionnement physique en plein air à la Berge des Baigneurs, secteur de la Roseraie à Laval

Une évaluation environnementale de site, phase II (ÉES phase II) a été réalisée, à la demande de **monsieur Dany Gariépy** de la **Ville de Laval**, sur le site de la Berge des Baigneurs, secteur de la Roseraie, dans le cadre du projet de la Ville de Laval n° 33733. Ce site correspond également au lot 1 097 772 du cadastre du Québec, anciennement représenté par le lot 53-7 et une partie des lots 53 et 56 du cadastre du Village de Sainte-Rose, circonscription foncière de Laval. Ses coordonnées géographiques selon le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83) sont les suivantes : 45,6143° de latitude et -73,7906° de longitude.

Le lot 1 097 772, d'une superficie de 4 248,2 m², est la propriété de la Ville de Laval depuis 1988. Antérieurement, le lot aurait appartenu aux *Entreprises El Drago Itée*. Cette compagnie, autrefois nommée et connue comme le « Dragon forgé », était un atelier de fabrication de structures de métal, notamment des escaliers et des fours, et comportait une forge chauffée au charbon. Le « Dragon forgé » a été propriétaire du site à l'étude entre 1965 et 1988.

Potentiel de contamination

Une reconnaissance géotechnique et caractérisation environnementale des sols a été réalisée par la firme *Qualitas* en juillet 2012 (N/D : 2018L-B13A (G11192-07D-rap-3)). Lors de cette étude de reconnaissance géotechnique et de caractérisation environnementale des sols réalisée par *Qualitas*, l'échantillon PU-2/VR2 a présenté des concentrations en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans la plage BC des critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Politique).

La caractérisation environnementale des sols a été réalisée en considérant les valeurs limites fixées aux annexes I et II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT) et, à titre de comparaison, aux niveaux B et C des critères génériques de la Politique. Le critère C de la Politique correspond au critère de contrôle pour une propriété à vocation récréative, à l'exclusion des aires de jeu pour lesquelles, sur une épaisseur d'au moins 1 mètre, les valeurs limites du critère B sont applicables.

Résultats de la caractérisation environnementale des sols

La présente étude a mené à la réalisation de huit (8) sondages, ce qui correspond à environ un (1) sondage pour 530 m². Ce maillage est en conformité avec le Guide du MENV. Le positionnement de ces sondages a été effectué de manière ciblée.

Les paramètres analysés ont été sélectionnés d'après la réquisition PPP-112 et il s'agit des hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀) (HP(C₁₀-C₅₀)), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de six (6) métaux et métalloïdes (métaux). Tous les échantillons ont présenté des concentrations inférieures aux valeurs de l'annexe I du RPRT pour tous les paramètres analysés, à l'exception de l'échantillon F1-5. Celui-ci a présenté des valeurs en HAP supérieures aux valeurs de l'annexe I du RPRT. Cet échantillon a été prélevé à une profondeur variant de 1,83 à 2,44 mètres et est donc conforme à l'usage du site à l'étude.

Les échantillons de sol analysés au droit des sondages réalisés à proximité des limites de propriété n'ont pas présenté de concentrations au-delà du critère d'usage.

Résultats de la caractérisation de l'eau souterraine

Tous les échantillons d'eau provenant des puits d'observation respectent les critères de résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans le réseau d'égout municipal, et ce, pour l'ensemble des paramètres analysés. Il n'y a donc pas de risque de migration des contaminants hors du site.

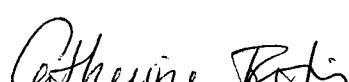
Estimation des volumes

Tous les échantillons analysés lors de l'ÉES phase II de *Solmatech inc.* ont présenté des concentrations conformes aux critères d'usage du site à l'étude pour les paramètres analysés, soit inférieures au critère C de la Politique, qui correspond au critère de contrôle pour une propriété à vocation récréative, à l'exclusion des aires de jeu pour lesquelles, sur une épaisseur d'au moins 1 mètre, les valeurs limites du critère B sont applicables.

Par contre, lors de la caractérisation environnementale des sols réalisée par *Qualitas* en 2012, des concentrations en HAP supérieures au critère B, à des profondeurs de 0,5 à 1,0 mètre, au niveau du sondage PU-2 ont été identifiées. On retrouverait donc des sols contaminés en HAP dans la plage BC sur une superficie approximative de 160 m². En fonction des profondeurs, ces sols représentent un volume approximatif de 80 m³, soit environ 160 tonnes métriques pour une masse volumique estimée de 2 000 kg/m³.

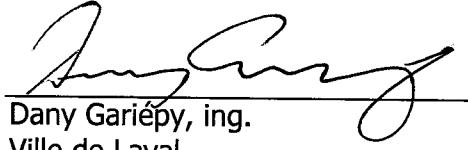
Compte tenu des informations et des données recueillies, une incertitude de l'ordre de 50 % est possible quant à la méthode de calcul.

Rédigé par:


Catherine Fortin

Catherine Fortin, B. Sc.
Chargée de projet – Environnement

Comparant


Dany Gariépy, ing.
Ville de Laval